

PAR COURRIER RECOMMANDÉ

SOUS TOUTES RÉSERVES

Québec, le 19 avril 2016

Procureur général du Québec
Direction du contentieux
300, boul. Jean-Lesage bureau 1.03
Québec (Québec) G1K 8K6

Objet : Réclamation extracontractuelle pour la violation intentionnelle et systémique des droits et libertés de M. Robert Mitchell.

Madame,

Dans les dossiers no. 200-01-099436-051 et 200-01 099437-059 vos préposés se sont immiscés dans un conflit civil et « les clauses étant réunies » ils ont accepté la recommandation de la S.M. Lévis pour une procédure tyrannique et oppressive, encore actuelle, pour favoriser les opposants du demandeur dans un conflit civil.

En tant que responsable de vos préposés et pour votre participation à cette procédure illicite, systémique, cruelle et injuste qui perdure depuis le 11 juillet 2005, M. Robert Mitchell réclame la cessation immédiate des violations et des dommages-intérêts exemplaire au montant de 2 000 000 000\$ en application du paragraphe 24(1) de la Charte canadienne des droits et libertés et l'article 49 de la Charte québécoise des droits de la personne.

À défaut de recevoir de vos nouvelles dans les 10 jours suivant la réception de cette mise en demeure, un recours en justice sera engagé contre vous, sans autre avis.

Veillez agir en conséquence.



Robert Mitchell

466 rue St-Vallier Ouest App. 9
Québec (Québec) G1K 1K8
Cell : 418-934-9196
Courriel : robert.mitchell@outlook.fr